Nations Unies S/PV.5700



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5700e séance

Mercredi 20 juin 2007, à 10 h 20

New York

Président :	M. Verbeke	(Belgique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Chine	M. Li Junhua
	Congo	M. Gayama
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lacroix
	Ghana	M. Yankey
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	M. Al-Bader
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Williams
	Slovaquie	M. Mlynár

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Lettre datée du 11 juin 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2007/349).

07-38892 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Lettre datée du 11 juin 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2007/349)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/370, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2007/349, qui contient le texte d'une lettre datée du 11 juin 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, transmettant le rapport du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1761 (2007).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil demeure saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 25.

07-38892